



**COMMUNE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
74170 – HAUTE-SAVOIE
N°19/2026LS**

ARRETE MUNICIPAL

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
A MONSIEUR PATRICE BIBIER-COCATRIX EN MATIERE DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la commune de Saint-Gervais-les-Bains ;

VU la délibération n°2026/087 fixant le nombre d'adjoints réglementaires et de conseillers municipaux délégués, rendue exécutoire le 22 mars 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20, qui confèrent au Maire, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ainsi qu'à des conseillers municipaux ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonctions en matière de gestion du domaine public à Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, conseiller municipal délégué. Cette délégation de fonctions induit une délégation de signature des actes suivants relevant de ses fonctions déléguées non dévolus par la loi ou les règlements au conseil municipal.

- Elles portent sur le plan de circulation, la signalisation routière, le plan de stationnement. A ce titre une délégation de compétence est donnée à Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX en matière de délivrance des autorisations de voirie et d'organisation de la circulation des automobilistes et des piétons lors de la réalisation des travaux et des événements sur la voie publique ou dans les bâtiments publics ;
- La gestion des dossiers et courriers courants du service de l'eau et de l'assainissement ;
- L'amélioration de la qualité et de la rapidité d'intervention des services.

Article 2

La présente délégation prendra effet à compter de la date de télétransmission au contrôle de légalité et prendra fin à l'expiration du mandat du Conseil municipal élu en mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 074-217402361-20260323-ARR_19_2026LS-AR



Monsieur le Procureur de la République, Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains,
Le 23 mars 2026



Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX

Télétransmis en Sous-Préfecture le 24.03.2026
Notifié à l'intéressé le 23.03.2026
Affiché et mis en ligne le 24.03.2026.